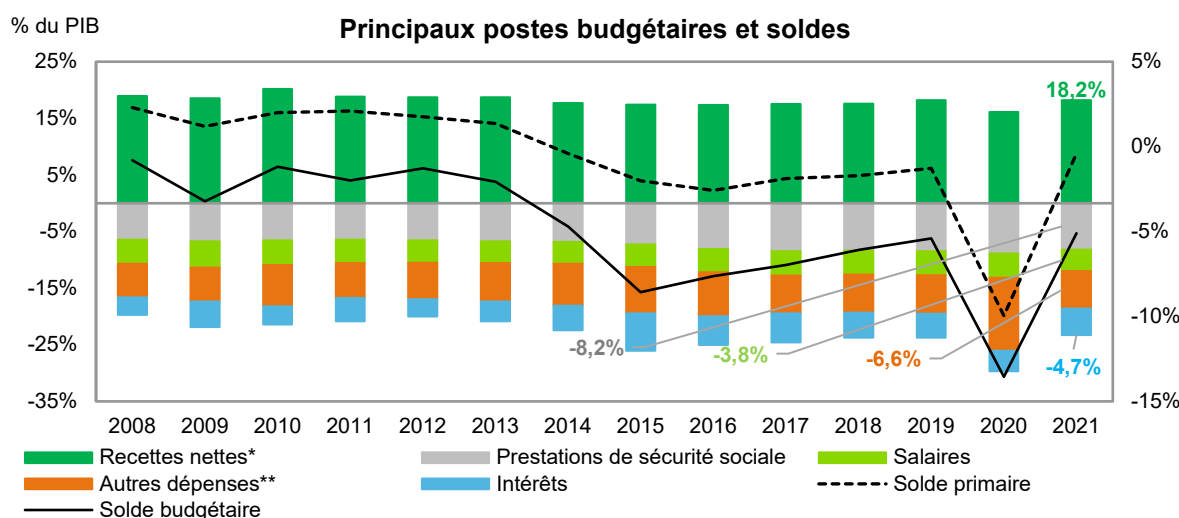


Perspectives

N°22/356 – 23 novembre 2022

BRÉSIL – Première épreuve : un nouveau budget pour 2023

Alors que le président « Lula » ne prendra ses fonctions qu'en janvier, l'équipe de transition (dirigée par le vice-président Geraldo Alckmin) travaille sur une version révisée du budget 2023 : une tâche ardue puisqu'il s'agit d'y inclure des charges supplémentaires ce qui requiert une dérogation à la règle du plafond sur les dépenses¹ et ce dans un cadre budgétaire déjà singulièrement contraint. Un cadre que caractérisent, en substance, une structure fiscale complexe, une rigidité budgétaire élevée avec des dépenses fortement concentrées (trois postes suffisent à expliquer près de 80% des dépenses : prestations sociales 35%, salaires 16%, intérêts de la dette 20%) et une dette publique lourde mais facilement couverte par le marché domestique².



Sources : Direction du Trésor, Crédit Agricole S.A./ECO

*Nettes des transferts au titre du « revenue sharing » (4,1% du PIB en 2021)

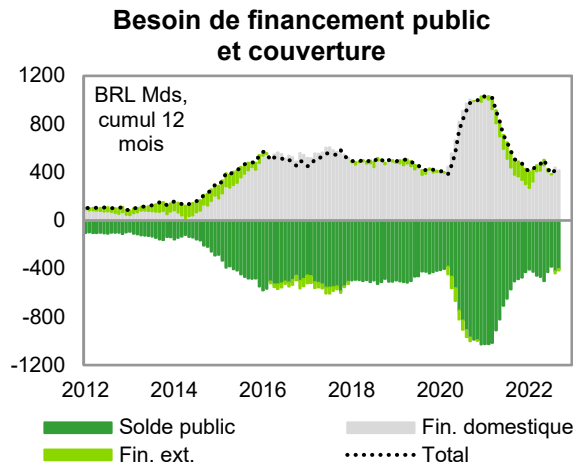
**Autres dépenses obligatoires + Dépenses de l'Exécutif soumises à programmation financière

Les principales dépenses non incluses dans le projet de budget comportent une revalorisation de l'Auxílio Brasil (de 400 reais à 600 reais par ménage ; coût estimé 0,5% du PIB), une aide supplémentaire pour les enfants (150 reais par enfant ; 0,2% du PIB), une augmentation des salaires des fonctionnaires (0,1% du PIB), des dépenses d'investissement (0,4% du PIB), soit un total de dépenses potentielles de 1,2% du PIB. Parmi les engagements de campagne figurent également la réactivation d'autres programmes sociaux et l'exonération d'impôts sur les revenus inférieurs à 5 000 reais (coût estimé de chaque proposition : 1,2% du PIB). Le futur gouvernement cherche à obtenir une « dérogation » à la règle du plafond de dépenses

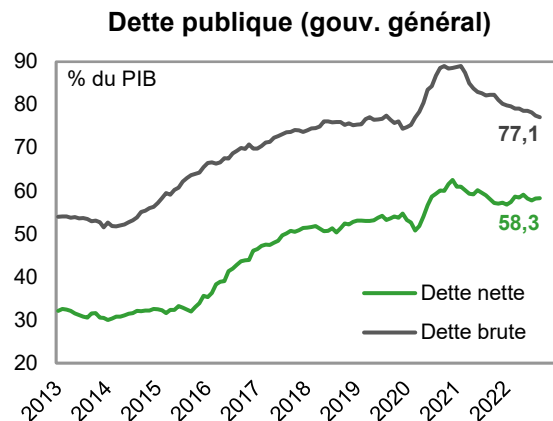
¹ Plafond des dépenses : règle introduite en 2016, par un amendement constitutionnel, qui limite la croissance des dépenses inscrites au budget du gouvernement fédéral au taux d'inflation de l'année antérieure.

² Données septembre 2022 : déficit total et excédent primaire (cumulés sur 12 mois) de, respectivement, 4,4% et 1,9% du PIB (les intérêts absorbent plus de 6% du PIB) ; dette en BRL : 94,4% de la dette totale ; dette détenue par les non-résidents : 12,2%.

via le projet de loi dit « PEC de transition »³. Le Congrès a jusqu'à mi-décembre pour se prononcer afin que les dépenses excédant le plafond débutent dès janvier. Compte tenu des arbitrages inévitables, le déficit primaire pourrait s'établir à 1,5% du PIB, soit un dérapage finalement assez limité (1% du PIB).



Sources : BCB, CA S.A./ECO

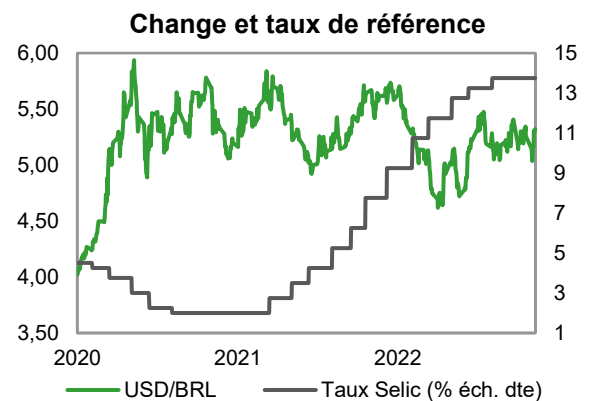


Sources : BCB, Crédit Agricole S.A./ECO

Une fois le nouveau budget 2023 adopté, il faudra entreprendre la révision de la règle du plafond de dépenses largement transgressée depuis la contre-offensive budgétaire mise en œuvre (légitimement) face à la crise du Covid. Les discussions sur un nouveau cadre budgétaire pourraient commencer en mars lors de la reprise de l'activité parlementaire pour une mise en œuvre à partir du budget 2024. Le nouveau gouvernement devra « gérer » avec un Congrès bicaméral dominé par la droite et le centre-droit⁴ et s'employer à courtiser le centre de façon à parvenir ne serait-ce qu'à la majorité simple ; un Parlement certes peu enclin à engager des dépenses non financées mais aussi, et surtout, peu susceptible d'engager rapidement de grandes réformes. Et certainement pas disposé à exclure des dépenses contraintes par la règle du plafond les charges que représente l'Auxílio Brasil (environ 1,7% du PIB dans sa nouvelle version) : une proposition d'amendement par laquelle la nouvelle équipe serait visiblement tentée.

Plusieurs pistes pourraient être explorées mais il faut que soit dessiné un cadre budgétaire transparent composé d'objectifs clairs, de mesures spécifiques pour les atteindre, d'éventuelles règles budgétaires mais assorties de clauses dérogatoires formelles. Le FMI (art. IV, septembre 2021) envisageait que la règle de plafonnement des dépenses soit complétée par un ancrage explicite de la dette. Bref, il faut espérer que soit fixé un nouveau cap, un cap crédible plutôt qu'exagérément ambitieux.

Les avancées sur le plan budgétaire sont triplement importantes : elles sous-tendent la crédibilité de la signature du Brésil, donc son image auprès des marchés, et constituent la condition *sine qua non* (ou presque) d'un assouplissement monétaire.



Sources : BCB, Crédit Agricole S.A./ECO

Article publié le 18 novembre 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

³ PEC : *Proposta de Emenda à Constituição* (proposition d'amendement constitutionnel qui nécessite donc un vote à deux tours (majorité qualifiée) au Sénat et à la Chambre basse.

⁴ Composition de la Chambre basse (513 élus pour 4 ans) : droite/centre-droit 57%, centre 18%, gauche/centre-gauche 24% ; Composition du Sénat (81 élus pour 8 ans ; renouvellement tous les 4 ans en alternance un tiers ou la moitié) : droite/centre-droit 57%, centre 26%, gauche/centre-gauche 16% ; les candidats de droite/centre-droit et du centre ont gagné dans 19 des 27 États.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
18/11/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
17/11/2022	Nigéria – Le risque de défaut s'accroît, les agences dégradent le rating du pays	Afrique et Moyen-Orient
17/11/2022	La téléconsultation, solution aux déserts médicaux ?	Sectoriel
16/11/2022	Royaume-Uni – Conjoncture : Baisse du PIB de 0,2% au troisième trimestre	Royaume-Uni
16/11/2022	Géo-économie – En Amérique latine, une présence chinoise devenue globale	Amérique latine, Asie
16/11/2022	Amérique latine – Au-delà des aventures singulières	Amérique latine
16/11/2022	Israël – L'instabilité politique est permanente, mais elle a peu d'impact sur l'économie	Afrique et Moyen-Orient
14/11/2022	Avenir de l'Europe – Réforme du Pacte de stabilité et de croissance : la Commission capitalise sur l'expérience du NGEU et veut manier plus efficacement le bâton et la carotte	UE
14/11/2022	Hong Kong – Les temps difficiles	Asie
10/11/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
07/11/2022	Royaume-Uni – Politique monétaire – Resserrement des taux : l'essentiel est probablement passé	Royaume-Uni
03/11/2022	Italie – Scénario 2022-2023 : éviter la tempête parfaite	Italie
03/11/2022	Ce que les Américains nous disent de leur stratégie	Monde
03/11/2022	Égypte – Accord à minima avec le FMI et nouvelle dévaluation de la livre	Afrique et Moyen-Orient
02/11/2022	Espagne – Scénario 2022-2023 : modération de la croissance en vue	Espagne
02/11/2022	Chine – La publication des chiffres de croissance n'éteint pas les inquiétudes du marché	Chine

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Alexis Mayer, Jorge Mariano Mamani Soria

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.